

## AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2024-25 **Contrat crêpes de blé et galettes de sarrasin**

## Page « information » à conserver par le consommateur, ne pas imprimer

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

- 1- L'association a pour objet :
- de maintenir ( et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
  - de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
  - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.
- 2- <u>L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

  Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à :

  Bernadette Faligant, 21, lotissement des moulins Brain/l'Authion 49800 LOIRE AUTHION
- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, au-delà de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat.

<u>Défaut d'engagement</u>: le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et les contrats sont disponibles sur le site internet https://www.amap-goutte-eau.fr/



# AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2024-25 Contrat crêpes de blé et galettes de sarrasin

## Termes du Contrat à conserver par le consommateur, ne pas imprimer

Yohann BURET et Romain POTIER du GAEC bergerie de la Violaie vous proposent :

- des crêpes de blé au lait de brebis (pendant la période de lactation, environ avril à octobre) puis au lait de vache le reste de l'année
- des galettes de sarrasin

produites selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. (N° de certification ECOCERT: 187102P)

Prix à l'unité : 1,25 €

Conditions: L'engagement est libre de choix en quantité (avec un minimum de 3 unités) et en dates (pas d'obligation mensuelle). Les chèques (en fonction de vos possibilités, vous pouvez regrouper vos paiements en 1, 2, 3 fois) correspondant aux commandes, seront remis à la tutrice au moment de l'engagement avec Le présent contrat (2 exemplaires du dernier feuillet).

Ils seront remplis à l'ordre de « GAEC Bergerie de la Violaie ».

Un avenant au contrat sera peut-être possible en cours d'année en contactant les producteurs ET la tutrice.

Distribution tous les 15 jours suivant le tableau, le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800.

Photos, reportages sur les brebis et leurs producteurs ici : amap.delagouttedeau.free.fr

1



#### AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Année 2024-25 Contrat crêpes de blé et galettes de sarrasin



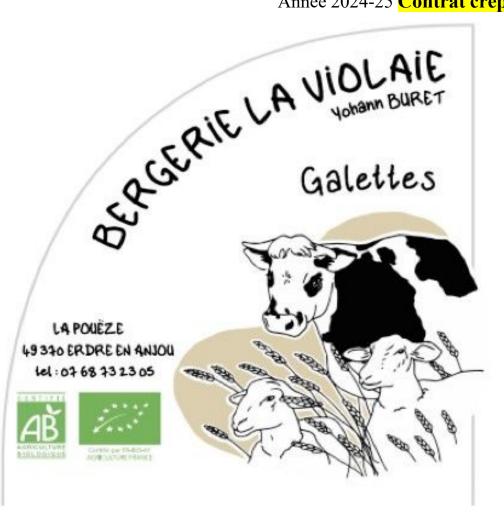


Chèques et contrat sont à remettre à la tutrice sur le terrain de boules de Brain sur l'Authion ou à envoyer par la poste ou par mail Julie Delsalle, 14rue Pierre de Coubertin, 49124 St Barthélémy d'Anjou, e-mail : juliedelsalle@sfr.fr, tel 06 17 31 03 06



#### AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Année 2024-25 Contrat crêpes de blé et galettes de sarrasin





Chèques et contrat sont à remettre à la tutrice sur le terrain de boules de Brain sur l'Authion ou à envoyer par la poste ou par mail Julie Delsalle, 14rue Pierre de Coubertin, 49124 St Barthélémy d'Anjou, e-mail : juliedelsalle@sfr.fr, tel 06 17 31 03 06



#### AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

# Année 2024-25 Contrat crêpes de blé et galettes de sarrasin

Cette feuille est à remplir <u>lisiblement</u> et à imprimer en 2 exemplaires (pour les producteurs et la tutrice)

Pensez à garder une trace pour vous (dates et produits réservés)

Détail des chèques :

entre Le Producteur et le consommateur : GAEC Bergerie de La Violaie Nom et prénom: LaViolaie E-Mail: 49370 Erdre en Anjou. Téléphone:

	02/05/24	16/05/24	30/05/24	13/06/24	27/06/24	11/07/24	25/07/24	08/08/24	05/09/24	19/09/24	03/10/24	TOTAL Unité * 1,25
Nbre de crêpes												
Nbre de Galettes												
	17/10/24	31/10/24	14/11/24	28/11/24	12/12/24	26/12/24	09/01/25	23/01/25	06/02/25	20/02/25	06/03/25	
Nbre de crêpes												
Nbre de Galettes												

Détail des chèques :	/	/	/	/	Total commande:
Signature du producteur	« Je soussigné( Date et signatu	, ·		mes des géno	éralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 202